

Mesures de renfort RH

- **Maintien du forfait dérogatoire Covid IDEL en EHPAD et en SSIAD [Prolongation jusqu'au 31 Janvier 2022] :**

Compte tenu du contexte actuel, l'Agence Régionale de Santé Occitanie poursuit le financement de ce forfait dérogatoire pour les IDEL intervenant en renfort, via des CNR et sur la base d'une convention EHPAD-SSIAD-IDEL, jusqu'au 31 Janvier 2022 en solution de dernier recours.

Cette vacation forfaitaire est rémunérée à hauteur de **220€ par demi-journée**, soit **55€ de l'heure si présence de moins de 4h**.

Les week-ends et les jours fériés, la vacation forfaitaire est portée à **240€ la demi-journée**, soit **60€ de l'heure si présence de moins de 4h**.

Pour rappel, ce forfait ne sera pas cumulable avec une facturation à l'acte.

- **Mobilisation des infirmiers retraités [Reconduction des aides incitatives jusqu'au 31 Janvier 2022] :**

L'ARS Occitanie a lancé un nouvel appel au volontariat auprès des infirmiers à la retraite pour apporter leur soutien aux EHPAD.

Les volontaires sont invités à s'inscrire sur la [Plateforme Renfort RH](#).

**Je suis un professionnel de santé disponible
pour travailler en renfort**

